

M. l'Orateur: Je comprends que la motion doit être retirée.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

**L'INDUSTRIE DU BOIS ET LA TAXE DE 11 P. 100
SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Demande n° 10—M. Latulippe:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des lettres, télégrammes ou autres documents échangés entre le ministre des Finances ou tout autre fonctionnaire de son ministère d'une part, et, d'autre part, l'Association canadienne de l'industrie du bois ou l'un de ses représentants ou membres, relativement à la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

(Traduction)

M. Benson: Monsieur l'Orateur j'aimerais signaler à l'honorable représentant qu'il n'existe aucune correspondance à ce sujet, mais le gouvernement est disposé malgré tout à accepter la motion.

(La motion est adoptée.)

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Demande n° 29—M. Langlois:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance et des lettres, télégrammes ou documents échangés entre le premier ministre ou l'un des ministres du Cabinet et le premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage ou le ministre de la Jeunesse, M. Gérin-Lajoie, concernant les prêts sans intérêt accordés aux universitaires mentionnés dans le discours du Trône.

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la motion n° 29 soit adoptée aujourd'hui, si possible. J'ai communiqué avec quelques-uns des ministres au sujet des motions n° 30 à 52 inclusivement et j'aimerais qu'elles soient réservées, étant donné que plusieurs ministres sont absents aujourd'hui.

L'hon. M. Martin: Nous ne voyons pas d'objection à la motion n° 29, compte tenu des réserves habituelles.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion, compte tenu des réserves apportées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée.)

**CONGÉ ANNUEL DES FONCTIONNAIRES À
TERRACE (C.-B.)**

Demande n° 57—M. Howard:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous règlements, lettres ou communications relatifs à, ou adressés aux fonctionnaires du gouvernement du Canada employés à Terrace (Colombie-Britannique) et se rapportant à la question de ne plus considérer l'ancienneté comme facteur déterminant le programme de congé annuel.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, l'honorable député serait disposé à ce que cette motion soit réservée.

M. Howard: Je serai heureux de collaborer de toute manière avec le ministre des Transports à cet égard.

(La motion est réservée.)

**INSTANCES RELATIVES À LA LOI POURVOYANT
AUX RÉCLAMATIONS DES INDIENS**

Demande n° 59—M. Howard:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance et de tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement et toute autre organisation ou service de l'État, et toute autre personne, groupe, ou organisation depuis le 20 décembre 1963 relativement au Bill C-130 de la 1^{re} Session du 26^e Parlement intitulé «Loi pourvoyant aux Réclamations des Indiens».

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucune objection à formuler quant à l'acceptation de cette motion, sous réserve toutefois que le mot «et» soit remplacé par le mot «ou», qui me semble être le mot que l'honorable député veut inclure. Autrement, nous aurions des demandes de dépôts de documents confidentiels.

M. Howard: Oui, on pourrait mettre «ou» ou une virgule.

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves formulées par le ministre, la Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée.)

TERRES DE LA RÉSERVE DE BURNS LAKE (C.-B.)

Demande n° 63—M. Howard:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou toute agence ou toute division de celui-ci et toute personne, tout groupe ou toute organisation, se rapportant aux terres de la réserve indienne qui sont maintenant situées dans l'Agence indienne du lac Burns, durant la période allant du 1^{er} janvier 1954 au 31 décembre 1962.

—Monsieur l'Orateur, je désire demander la permission de retirer cette motion.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

PRÊTS DE LA S.C.H.L. À KITIMAT (C.-B.)

Demande n° 66—M. Howard:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des lettres, télégrammes et autres documents échangés entre la Société centrale d'hypothèques et de logement ou un de ses bureaux et l'Aluminum Company of Canada ou quelque autre personne depuis le 1^{er} janvier 1958 au